



**PROCÈS VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
07 OCTOBRE 2021**

---

**L'an 2021 – le 07 OCTOBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Régine ROSSET Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **15** présents : 09 votants : 15

Date de la convocation : 27/09/2021

Date d'affichage : 21/10/2021

**PRESENTS** : ROSSET Régine, ROBERDEL Bertrand, MONTI Bernard, MAFOA Jean-Yves, BONAFIOUS Patrice, BOUILLARD Philippe, DORSO Cédric, RIOU Marie-Luce, RAULO Dominique.

**ABSENTS :**

DANQUERQUE Christophe, procuration à ROSSET Régine, en date du 06/10 /2021 ;

LANGLAIS Maryvonne, procuration à BONAFIOUS Patrice en date du 30/09/2021 ;

BIGOT Servane, procuration à ROBERDEL Bertrand en date du 04/10/2021 ;

JEUDY Vincent, procuration à RAULO Dominique, en date du 05/10/2021 ;

LANOË ROUBAUT Stéphanie, procuration à BOUILLARD Philippe, en date du 07/10/2021 ;

LONCLE Sandra, procuration à MONTI Bernard, en date du 30/09/2021.

**INVITÉ** : POINTEAU Yvon, pour Bretagne Sud Habitat (présent au point n°1).

**SECRETAIRE** de séance : Cédric DORSO est élu secrétaire.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021**

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représenté, **APPROUVE** par 14 voix pour et 1 abstention, le procès-verbal de séance du 02 SEPTEMBRE 2021 (transmis le 27/09/2021).

---

## DÉLIBÉRATIONS

---

**2021 10 001. BRETAGNE SUD HABITAT – ZAC LOS MER – COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ 2020**

Monsieur Yvon POINTEAU, Chargé d'opérations auprès de B.S.H. a été invité par Madame le Maire à présenter le compte rendu d'activité à la collectivité concernant la ZAC du Los Mer pour l'année 2020.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** ce compte rendu.

**2021 10 002. EAU DU MORBIHAN - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE – EXERCICE 2020**

Bernard MONTI, Adjoint aux travaux, présente à l'assemblée délibérante le rapport filmé relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour la compétence obligatoire « Production et Transport ».

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, **PREND ACTE** de ce compte rapport.

**2021 10 003. ASSURANCES 2022 – RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE**

Madame Le Maire, donne connaissance du résultat de l'appel d'offres passé en juin pour la remise en concurrence du marché de prestations de services d'assurance de la Commune.

La consultation a été faite pour un contrat annuel et valable sur une période de 4 ans du **1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025**.



## PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2021

Il est rappelé au Conseil que la commune a été assistée par la SARL Consultassur pour le rapport d'Audit, les préconisations, l'appel à concurrence, l'analyse et le classement des offres.

L'analyse du Cabinet Consultassur préconise les attributions suivantes :

		ATTRIBUTION
LOT 1	DOMMAGES AUX BIENS	SMACL
LOT 2	RESPONSABILITE CIVILE	SMACL
LOT 3	AUTOMOBILE	GROUPAMA
LOT 4	PROTECTION JURIDIQUE	SMACL
LOT 5	RISQUES STATUTAIRES	GROUPAMA
TOTAL		

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**ATTRIBUE** les LOTS 1 – 2 – 4 à la SMACL et les LOTS 3 – 5 à GROUPAMA ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les contrats et à effectuer toutes les démarches liées à la procédure.

### **2021 10 004. ASSURANCES CONSULTASSUR - CONVENTION D'ASSISTANCE ANNUELLE PERMANENTE 2022**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune bénéficie depuis plusieurs années d'une assistance annuelle permanente sur la durée des contrats d'assurances mis en place.

Cette assistance est instituée par le biais d'une convention passée avec le cabinet Consultassur pour une durée identique à la durée des contrats d'assurances en cours. Elle est résiliable annuellement avec un préavis de 6 mois, soit avant le 30 juin de chaque année.

Les honoraires annuels forfaitaires facturés sont de 745 € TTC pour 2022 ( la 1<sup>ère</sup> année), et seraient révisés chaque 1<sup>er</sup> janvier pendant la durée de la convention.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**DECIDE** de renouveler la convention d'assistance annuelle permanente pour la période 2022-2025 ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

### **2021 10 005. CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN – CONVENTION DE MOYENS D'ACCÈS AUX SERVICES FACULTATIFS - RENOUVELLEMENT**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention de moyens d'accès aux services facultatifs passée en 2019 avec le Centre de Gestion du Morbihan est échue. Elle explique l'importance du rôle joué par le CDG 56 dans la gestion des ressources humaines pour notre collectivité et dans le suivi des carrières pour les agents municipaux.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**DECIDE** de renouveler l'adhésion de la commune à la convention de moyens d'accès aux services facultatifs du CDG 56 ;

**DIT** que la nouvelle convention prendra effet à la date de sa signature jusqu'au 31 décembre 2024 et sera renouvelable par reconduction expresse pour une durée de 3 ans ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

### **2021 10 006 . ARC SUD BRETAGNE – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MUTUALISÉ D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE R.G.P.D. – AVENANT N°1**



## PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2021

Madame le Maire rappelle au conseil l'adhésion de la commune de Billiers, par convention du 09/09/2019 au service mutualisé d'Arc Sud Bretagne pour l'assistance administrative dans la mise en place du Règlement Général de Protection des Données (R.G.P.D.).

L'élaboration du R.G.P.D. n'est pas terminée et la convention initialement conclue pour une durée d'un an, reconductible deux fois, est échue.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**APPROUVE** l'avenant N°1 de la convention permettant sa prolongation jusqu'au 08/09/2022 ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant N°1 de la convention.

### **2021 10 007. BUDGET ANNEXE PORT DE PENLAN – CONTRAT DE MOUILLAGE B23 – REMBOURSEMENT**

Madame le Maire informe le Conseil d'un courrier adressé par le bénéficiaire d'un contrat d'amarrage dans le port de Penlan pour l'emplacement B 23.

Le demandeur sollicite la résiliation de son contrat et le remboursement de son abonnement au titre de l'année 2021 au motif que l'emplacement qui lui a été attribué est situé dans une fosse et que, quelle que soit la marée, il reste inaccessible et totalement envasé.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**ACCEPTE** la résiliation du contrat ;

**AUTORISE** le remboursement du titre de recette n° 66 - bordereau n°8 - d'un montant de 206,60 €.

### **2021 10 008. BUDGET PRINCIPAL MAIRIE – LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE DU 13/11/2021 - REMBOURSEMENT**

Madame le Maire informe le Conseil qu'en raison de problèmes familiaux, un locataire a demandé l'annulation de sa réservation de la salle communale pour le 13/11/2021.

Le demandeur demande un remboursement des sommes déjà versées, conformément à ce que prévoit le contrat de location, lorsqu'une annulation intervient plus de trois semaines avant la date de réservation.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**AUTORISE** le remboursement de la location pour un montant de 232.02 €.

### **2021 10 009. DEPENSE D'INVESTISSEMENT – ESPACES VERTS – ACQUISITION DE MATERIEL**

Madame le Maire informe le Conseil de la nécessité d'équiper les services municipaux de matériel pour l'entretien des espaces verts municipaux.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**AUTORISE** l'achat d'une débroussailleuse thermique neuve pour un montant estimatif de 800 € ;

**DECIDE** d'imputer la dépense en section investissement du budget communal.

### **2021 10 ~~010~~ ASSAINISSEMENT – SURTAXE COMMUNALE 2022**

*Délibération reportée.*

*Inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal du 04 novembre 2021.*

### **2021 10 010. URBANISME – DÉLAISSÉ DE VOIRIE RUE DE LA PERRIÈRE – DECLASSEMENT ET CESSION**



## PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2021

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération N° 202101 007 du conseil municipal 28/01/2021 par laquelle les membres du conseil municipal acceptaient la vente d'un délaissé de voirie d'une superficie de 8 m<sup>2</sup> jouxtant la parcelle cadastrée B 287 rue de la Perrière.

M. ROBERDEL, Adjoint à l'urbanisme, explique au conseil que la voirie fait partie du domaine public de la Commune et que si la législation permet à une collectivité de céder des biens de son domaine privé, en revanche, elle n'autorise pas la vente des biens publics.

Par conséquent, pour permettre la vente de cette portion de 8 m<sup>2</sup>, il est nécessaire de déclasser du domaine public la portion de voirie concernée pour la reclasser dans le domaine privé de la commune.

Conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière, cette procédure est dispensée d'une enquête publique lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie :

- *Considérant que la portion de voie en cause est un délaissé de voirie sur l'emprise duquel **aucune circulation automobile ni piétonne n'existe** et que **son aliénation ne porte donc pas atteinte aux fonctions de circulation et de desserte de la rue de la Perrière** ;*
- *Considérant d'une part l'existence d'un chemin communal débouchant sur la rue de la Perrière et d'autre part que l'accès à ce chemin, à partir de cette rue, est largement préservé ;*
- *Considérant que **cet espace de 8 m<sup>2</sup> est utilisé et entretenu exclusivement par les demandeurs depuis plus de 30 ans puisqu'il correspond de fait, à l'espace situé devant le portail d'entrée de leur propriété (maison appartenant à la même famille depuis 1936 avec une extension datant de 1982).***

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**APPROUVE** le déclassement sans enquête publique préalable de la partie de voirie communale de 8 m<sup>2</sup> située rue de la Perrière et **PRONONCE** son classement dans le domaine privé ;

**CONFIRME** la cession de la portion déclassée aux demandeurs au prix de 1 euro symbolique ;

**PRECISE** que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces correspondantes s'y rapportant.

### **2021 10 011. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 20/08/2020 qui prévoyait, conformément à l'avis du Comité Technique, la suppression dans notre tableau des effectifs du poste d'attaché territorial après le départ en retraite de l'agent titulaire du poste.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**DECIDE** la suppression du poste d'attaché territorial ;

**ADOpte** le tableau des effectifs tel qu'il est proposé ci-dessous :

#### **EMPLOI A TEMPS COMPLET**

	Grade ou Emploi Au 16 novembre 2020	Nbre de poste	Nouveau grade ou emploi au 1 <sup>er</sup> octobre 2021	Nbre de poste
<b>Administration</b>				
A	Attaché Territorial	0		
B	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
C	Adjoint Administratif Ppal 2 <sup>ème</sup> classe	1	Adjoint Administratif Ppal 1 <sup>ère</sup> classe	1
<b>Technique</b>				
C	Adjoint Technique Ppal 1 <sup>ère</sup> classe	2	Adjoint Technique Ppal 1 <sup>ère</sup> classe	2
C	Adjoint Technique Territorial	1	Adjoint Technique Territorial	1



**PROCÈS VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
07 OCTOBRE 2021**

**EMPLOI A TEMPS NON COMPLET**

	Grade ou Emploi Au 16 novembre 2020	Temps	Nbre	Nouveau grade ou emploi au 1 <sup>er</sup> octobre 2021	Temps	Nbre
<b>Administration</b>						
C	Adjoint Administratif Ppal 1 <sup>ère</sup> classe	17/35	1	Adjoint Administratif Ppal 1 <sup>ère</sup> classe	17/35	1
<b>Médico-sociale</b>						
C	Agent Spéc Pal Écoles Mat 1 <sup>ère</sup> classe	27.2/3 5	1	Agent Spéc Pal Écoles Mat 1 <sup>ère</sup> classe	27.2/3 5	1
<b>Technique</b>						
C	Adjoint technique Ppal 2 <sup>ème</sup> classe	23/35	1	Adjoint Technique Ppal 1 <sup>ère</sup> classe	23/35	1
C	Adjoint Technique Ppal 2 <sup>ème</sup> classe	20/35	1	Adjoint Technique Ppal 2 <sup>ème</sup> classe	20/35	1
<b>Culture</b>						
C	Adjoint territorial du patrimoine 2 <sup>ème</sup> cl.	5/35	1	Adjoint territorial du patrimoine	5/35	1

**2021 10 012. TRAVAUX DE VOIRIE – AMENAGEMENTS – MOBILIERS URBAINS – PROGRAMME ET FINANCEMENT**

Bernard MONTI, Adjoint aux travaux, présente au Conseil le programme des travaux de voirie, aménagements et acquisition de mobilier urbain prévu pour un montant total estimé à 75 073,25 € H.T. :

DEPENSES	
<b>RENOVATION RUE DU PHARE</b>	
Rénovation de la chaussée et des 2 trottoirs Devis Charier TP	41 455,77 €
Marquage au sol rue du Phare Devis Hélios Atlantique	893,50 €
<b>CREATION PISTE CYCLABLE ENTREE DE BOURG COTE PEN LAN</b>	
Création piste cyclable 240m Devis Charier TP	24 227,98 €
Marquage au sol et signalisation traversée RD 5 Devis Hélios Atlantique	1 802,00 €
<b>AMENAGEMENTS URBAINS</b>	
Devis Manutan Collectivité 3 bancs Prométhé	3 687,00 €
Devis Altinova 2 gonfleurs ALTAO PUMP personnalisés	3 007,00 €

RECETTES	
SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL ENTRETIEN DE VOIRIE HORS AGGLOMERATION pour la rénovation rue du Phare Nb points densité=4 potentiel financier=6 Total 10 points soit 40%/4 250 € (plafond 25 000€ HTx0,170m)	1 700,00 €
SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL ITINERAIRE CYCLABLE 30%/26 029,98 €	7 808,00 €
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CONSEIL DEPARTEMENTAL INVESTISSEMENT VOIRIE/AMENAGEMENT/MOBILIER URBAIN	50 000,00 €
Autofinancement	15 565,25 €

<b>Total HT</b>	<b>75 073,25 €</b>
TVA 20 %	15 014,65 €
<b>Total TTC</b>	<b>90 087,90 €</b>

<b>Total HT</b>	<b>75 073,25 €</b>
TVA 20 %	15 014,65 €
<b>Total TTC</b>	<b>90 087,90 €</b>

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents :

**ADOpte** le programme de travaux de voirie, d'aménagements et d'acquisition de mobilier urbain estimé à 75 073,25 € H.T. ;

**VOTE** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus.

**2021 10 013. DEMANDE DE FINANCEMENT – PROGRAMME VOIRIE - AMENAGEMENTS – MOBILIERS URBAINS**



## PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2021

Madame le Maire fait part au Conseil de l'annonce faite par le Président du Conseil Départemental sur la mise en place d'un dispositif de financement exceptionnel destiné aux communes de moins de 10 000 habitants pour l'exercice 2022.

D'un montant forfaitaire de 50 000 €, cette subvention doit permettre aux communes de réaliser des investissements en matière de voirie, d'aménagement et de mobilier urbain. Elle est attribuée pour l'exercice 2022 dans la limite du plafond légal des 80 % d'aide publique pour toute opération.

Vu la délibération du conseil municipal du 07/10/2021 n°2021 10 012 par laquelle a été adopté le programme de travaux suivant :

DEPENSES	
<b>RENOVATION RUE DU PHARE</b>	
Rénovation de la chaussée et des 2 trottoirs	
Devis Charier TP	41 455,77 €
<b>Marquage au sol rue du Phare</b>	
Devis Hélios Atlantique	893,50 €
<b>CREATION PISTE CYCLABLE ENTREE DE BOURG COTE PEN LAN</b>	
Création piste cyclable 240m	
Devis Charier TP	24 227,98 €
<b>Marquage au sol et signalisation traversée RD 5</b>	
Devis Hélios Atlantique	1 802,00 €
<b>AMENAGEMENTS URBAINS</b>	
Devis Manutan Collectivité 3 bancs Prométhé	3 687,00 €
Devis Altinova 2 gonfleurs ALTAO PUMP personnalisés	3 007,00 €

<b>Total HT</b>	<b>75 073,25 €</b>
TVA 20 %	15 014,65 €
<b>Total TTC</b>	<b>90 087,90 €</b>

RECETTES	
<b>SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL ENTRETIEN DE VOIRIE HORS AGGLOMERATION</b> pour la rénovation rue du Phare Nb points densité=4 potentiel financier=6 Total 10 points soit 40%/4 250 € (plafond 25 000€ HTx0,170m)	<b>1 700,00 €</b>
<b>SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL ITINERAIRE CYCLABLE</b> 30%/26 029,98 €	<b>7 808,00 €</b>
<b>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CONSEIL DEPARTEMENTAL INVESTISSEMENT VOIRIE/AMENAGEMENT/MOBILIER URBAIN</b>	<b>50 000,00 €</b>
Autofinancement	15 565,25 €
<b>Total HT</b>	<b>75 073,25 €</b>
TVA 20 %	15 014,65 €
<b>Total TTC</b>	<b>90 087,90 €</b>

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents :

**SOLLICITE** du Conseil Départemental une subvention pour 50 000 € au titre du dispositif exceptionnel mis en place ;

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer la demande de subvention et toutes les démarches nécessaires.

### **2021 10 014. DEMANDE DE FINANCEMENT – PROGRAMME ITINERAIRE CYCLABLE**

Madame le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du programme Itinéraires Cyclables.

Il s'agit de réaliser la portion de piste cyclable manquante en entrée d'agglomération lorsque l'on vient de Penlan, en remontant vers la Route de la Mer. Le montant des travaux est estimé à 26 029.98 € H.T.

Vu la délibération du conseil municipal du 07/10/2021 n°2021 10 012 par laquelle a été adopté le programme 2022 de travaux suivant :



# PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2021

DEPENSES	
<b>RENOVATION RUE DU PHARE</b>	
Rénovation de la chaussée et des 2 trottoirs	
Devis Charier TP	41 455,77 €
<b>Marquage au sol rue du Phare</b>	
Devis Hélios Atlantique	893,50 €
<b>CREATION PISTE CYCLABLE ENTREE DE BOURG COTE PEN LAN</b>	
Création piste cyclable 240m	
Devis Charier TP	24 227,98 €
<b>Marquage au sol et signalisation traversée RD 5</b>	
Devis Hélios Atlantique	1 802,00 €
<b>AMENAGEMENTS URBAINS</b>	
Devis Manutan Collectivité 3 bancs Prométhé	3 687,00 €
Devis Altinnova 2 gonfleurs ALTAO PUMP personnalisés	3 007,00 €
<b>Total HT</b>	<b>75 073,25 €</b>
TVA 20 %	15 014,65 €
<b>Total TTC</b>	<b>90 087,90 €</b>

RECETTES	
<b>SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL ENTRETIEN DE VOIRIE HORS AGGLOMERATION</b> pour la rénovation rue du Phare Nb points densité=4 potentiel financier=6 Total 10 points soit 40%/4 250 € (plafond 25 000€ HTx0,170m)	
	<b>1 700,00 €</b>
<b>SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL ITINERAIRE CYCLABLE</b> 30%/26 029,98 €	
	<b>7 808,00 €</b>
<b>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CONSEIL DEPARTEMENTAL INVESTISSEMENT VOIRIE/AMENAGEMENT/MOBILIER URBAIN</b>	
	<b>50 000,00 €</b>
Autofinancement	15 565,25 €
<b>Total HT</b>	<b>75 073,25 €</b>
TVA 20 %	15 014,65 €
<b>Total TTC</b>	<b>90 087,90 €</b>

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents :

**SOLLICITE** du Conseil Départemental une subvention dans le cadre du dispositif ITINÉRAIRE CYCLABLE pour un montant de 7 808 €.

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer la demande de subvention et toutes les démarches nécessaires.

## 2021 10 015. DEMANDE DE FINANCEMENT – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE HORS AGGLOMERATION

Madame le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du programme d'ENTRETIEN DE LA VOIRIE HORS AGGLOMÉRATION.

Il s'agit de réaliser des travaux rue du Phare à Penlan pour la rénovation de la chaussée et des 2 trottoirs. Le montant des travaux est estimé à 42 349.27 € H.T.

Vu la délibération du conseil municipal du 07/10/2021 n°2021 10 012 par laquelle a été adopté le programme 2022 de travaux suivant :

DEPENSES	
<b>RENOVATION RUE DU PHARE</b>	
Rénovation de la chaussée et des 2 trottoirs	
Devis Charier TP	41 455,77 €
<b>Marquage au sol rue du Phare</b>	
Devis Hélios Atlantique	893,50 €
<b>CREATION PISTE CYCLABLE ENTREE DE BOURG COTE PEN LAN</b>	
Création piste cyclable 240m	
Devis Charier TP	24 227,98 €
<b>Marquage au sol et signalisation traversée RD 5</b>	
Devis Hélios Atlantique	1 802,00 €
<b>AMENAGEMENTS URBAINS</b>	
Devis Manutan Collectivité 3 bancs Prométhé	3 687,00 €
Devis Altinnova 2 gonfleurs ALTAO PUMP personnalisés	3 007,00 €
<b>Total HT</b>	<b>75 073,25 €</b>
TVA 20 %	15 014,65 €
<b>Total TTC</b>	<b>90 087,90 €</b>

RECETTES	
<b>SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL ENTRETIEN DE VOIRIE HORS AGGLOMERATION</b> pour la rénovation rue du Phare Nb points densité=4 potentiel financier=6 Total 10 points soit 40%/4 250 € (plafond 25 000€ HTx0,170m)	
	<b>1 700,00 €</b>
<b>SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL ITINERAIRE CYCLABLE</b> 30%/26 029,98 €	
	<b>7 808,00 €</b>
<b>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CONSEIL DEPARTEMENTAL INVESTISSEMENT VOIRIE/AMENAGEMENT/MOBILIER URBAIN</b>	
	<b>50 000,00 €</b>
Autofinancement	15 565,25 €
<b>Total HT</b>	<b>75 073,25 €</b>
TVA 20 %	15 014,65 €
<b>Total TTC</b>	<b>90 087,90 €</b>

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents :





## PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2021

**SOLLICITE** du Conseil Départemental une subvention dans le cadre du dispositif ENTRETIEN DE LA VOIRIE HORS AGGLOMERATION pour un montant de 1 700 €.

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer la demande de subvention et toutes les démarches nécessaires.

### **2021 10 016. URBANISME – DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DECIDE** de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur les ventes suivantes :

Référence cadastre	Superficie	Adresse	Propriétaire
AD 44	485 m <sup>2</sup>	10 rue du Phare	consorts MEHUYS
B 911	440 m <sup>2</sup>	Le Pradou	SAS CYRANO
AC 402	63 m <sup>2</sup>	2 Grand Rue	CLERY Patrick

## QUESTIONS DIVERSES

---

### **A – ESPACES VERTS – ZAC DU LOS MER**

Bretagne Sud Habitat a prévenu Madame le Maire qu'un chêne de la ZAC du Los Mer, doit être abattu à la fin de l'automne.

Le conseil municipal propose de faire intervenir un artiste sculpteur sur bois afin de conserver le tronc de l'arbre.

Monsieur ROBERDEL, adjoint à l'urbanisme informe BSH de ce projet et Madame le Maire prend contact avec un sculpteur.

### **B – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCES 2021**

Calendrier du 2<sup>nd</sup> semestre 2021 :

04 nov. – 20h	09 déc. – 20h
---------------	---------------

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente **lève la séance à : 22 h 30.**

---





**PROCÈS VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**07 OCTOBRE 2021**

<b>DÉLIBÉRATION N°</b>	<b>OBJET</b>	<b>PIÈCES JOINTES</b>
2021 10 001	B.S.H.- ZAC du Los Mer – Compte rendu d'activité 2020	
2021 10 002	Eau du Morbihan – Rapport sur le prix et la qualité du service – exercice 2020	
2021 10 003	Assurances 2022 – Résultat de l'appel d'offre	
2021 10 004	Assurances – Consultassur – Convention d'assistance annuelle permanente 2022	Annexe 1 - convention
2021 10 005	CDG 56 – Convention de moyens d'accès aux services facultatifs-renouvellement	Annexe 2 - convention
2021 10 006	A.S.B. – Convention d'adhésion au service mutualisé d'assistance administrative R.G.P.D. – Avenant n°1	Annexe 3 – Avenant n°1
2021 10 007	Budget annexe Port de Penlan – contrat de mouillage B23 – remboursement	
2021 10 008	Budget principal Mairie – location salle communale du 13/11/2021 – remboursement	
2021 10 009	Dépense d'investissement – Espaces verts – acquisition de matériel	
2021 10 010	Urbanisme – Délai de voirie rue de la Perrière – Déclassement et cession	
2021 10 011	Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs	
2021 10 012	Travaux de voirie – Aménagements – mobiliers urbains-programme	
2021 10 013	Demande de financement – programme voirie/aménagement/mobilier urbain	
2021 10 014	Demande de financement – programme Itinéraire Cyclable	
2021 10 015	Demande de financement – travaux entretien de voirie hors agglomération	
2021 10 016	Urbanisme – Droit de Prémption Urbain	